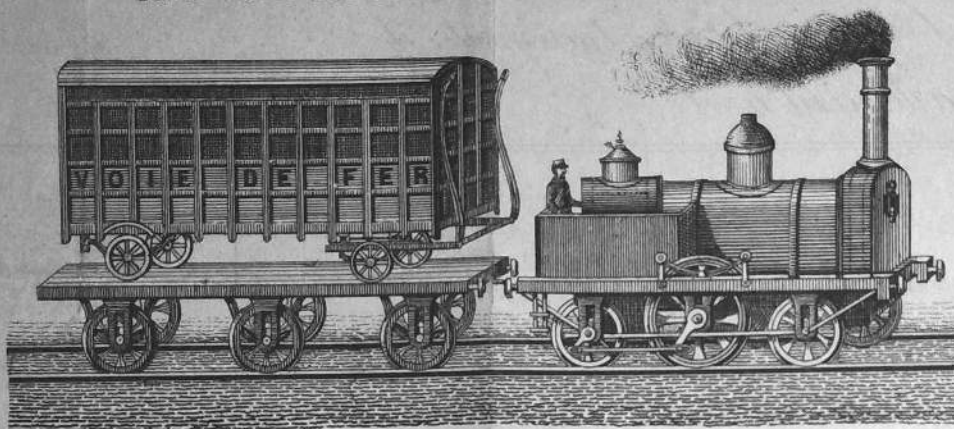


ENTREPRISE GÉNÉRALE DE DÉMÉNAGEMENTS

POUR TOUS PAYS

PAR VOIE DE TERRE ET CHEMINS DE FER

Voitures - Wagon
capitonnées
spéciales pour le
transport
de Mobiliers



Transport
de Glaces, Pianos,
Marchandises, etc.
pour toutes
destinations

P. LE LOUREC

2, RUE DE ROHAN, 2

— RENNES —

La Maison garantit toutes les avaries provenant de son fait ou de celui de ses employés

CONDITIONS CONCERNANT LES DÉMÉNAGEMENTS

1. Tout transport de liquides doit être déclaré au Bureau des Contributions par les clients, qui devront en acquitter le montant;
2. Les liquides en futs seront toujours montés et descendus aux charge et responsabilité des clients, ainsi que l'empilement des vins en bouteilles;
3. Il est expressément défendu aux employés de descendre ou monter par les fenêtres les meubles ne pouvant passer par les escaliers la Maison décline toute garantie dans ces cas;
4. Les réclamations doivent être faites dans les 48 heures qui suivront la livraison du mobilier. Après ce délai elles ne seront plus admises;
5. Les Déménagements en dehors de Rennes se traitent à forfait, d'après une déclaration détaillée de tous les objets mobiliers à transporter, ce qui serait omis reste à la charge du client;
6. Tout Déménagement qui se traite verbalement et sans déclaration, ne peut être arrêté qu'au contenu des voitures à 1, 2, 3 ou 4 chevaux;

7. Les frais résultant des chemins de traverse sont à la charge du client, et la Maison ne répond pas des avaries qui pourraient y survenir;
8. L'excédant de la distance annoncée se paie à raison de 2 francs par 4 kilomètres et par collier;
9. Les employés ne peuvent laisser des paniers ou caisses d'emballage que contre un dépôt de 6 francs par chaque objet, et qui seront remboursés lors de la remise à la Maison;
10. Si les voitures-wagon ou chariots ne pouvaient passer dans les rues, chemins ou allées pour approcher du chargement ou déchargement, dans ces conditions, l'entrepreneur demande à en être bien informé. Dans le cas contraire, si les voitures ne pouvaient pas arriver et s'il y avait lieu à un transbordement assez loin par des hommes ou camion, l'entrepreneur se réserve le droit de réclamation d'indemnité envers le propriétaire des frais excédants. Il décline toute garantie.

DÉMÉNAGEMENTS POUR LA VILLE

Les Déménagements pour la Ville ne se traitent pas à forfait, ils se font à l'heure ou à la journée

TARIF

- 4 Hommes avec n'importe quelle grande voiture, pour la journée 40 francs, ou à l'heure 3 fr. 75
3 Hommes avec n'importe quelle grande voiture, pour la journée 35 francs, ou à l'heure 3 fr. 25
2 Hommes avec n'importe quelle grande voiture, pour la journée 30 francs, ou à l'heure 2 fr. 75.

3 Hommes avec une tapissière, pour la journée 30 francs, et à l'heure 2 fr. 75.

2 Hommes avec une tapissière, pour la journée 25 francs, et à l'heure 2 fr. 25.

Les employés démontent et remontent les meubles, mais, comme ces Déménagements se font à l'heure ou à la journée, les clients peuvent, par avance, les faire préparer.

NOTA. La Maison se charge également du transport de Mobiliers en Gare et de gare à domicile; Emballage des Mobiliers dans les wagons.